

Paris, le 5 janvier 2017

La Conférence des Doyens  
aux  
Enseignants de Médecine

Cher(e)s coordonnateurs, Cher(e)s collègues,

Nous nous adressons à vous, par l'intermédiaire de votre Doyen, parce que vous serez la **cheville ouvrière de la mise en place finale** de la réforme du troisième cycle des études médicales pour la rentrée de novembre 2017.

### 1- Le rôle des Collèges nationaux de spécialité et de la CNCCEM

Cette réforme, ambitieuse, modifie profondément le déroulement des formations de spécialité, mais aussi bouleverse les process. Elle se veut consensuelle et surtout nationale dans la mesure où les Collèges des Enseignants de Médecine ont été dès le début largement associés à la réflexion.

La Conférence des Doyens de Médecine a œuvré et a parrainé **la création de la CNCCEM** qui fédère les 59 Collèges nationaux de spécialité lesquels ont élu deux représentants, les Professeurs **Luc MOUTHON** (Médecine interne) et **Olivier FARGES** (chirurgie). Ils travaillent inlassablement et en partenariat direct, sur le plan pédagogique, avec le Doyen honoraire Benoît SCHLEMMER, Chargé auprès de la DGOS de mener cette réforme, et en étroite relation avec la Conférence. La Conférence a aussi souhaité mener de front un **volet numérique** à cette réforme avec la réalisation d'un **portfolio national** de l'interne. Cette mission a été confiée au Professeur **Olivier PALOMBI**.

### 2- L'accompagnement de la Conférence des Doyens

Ainsi, **vos trois représentants** des Collèges nationaux **siègent** comme invités permanents à la **Conférence** en qualité de Chargés de mission, suite à un vote à l'unanimité du 5 juillet 2016.

A chaque réunion mensuelle de la Conférence et de son bureau une grande place est consacrée au suivi attentif et constructif de cette réforme ainsi que sur les projets de textes ministériels.

Le **décret n°2016-1597** du 25 novembre 2016 que vous avez dû recevoir par votre Doyen fixe le cadre réglementaire de l'organisation du troisième cycle des études de médecine.

De nombreux arrêtés sont prévus par différents articles pour conforter son application. Ils sont en cours de rédaction. Le temps peut vous paraître long, voire trop long, mais le processus démocratique de concertation, de conciliation, puis d'arbitrage nécessite du temps pour arriver au consensus.

Ainsi, les maquettes propres à chaque DES ne pourront être approuvées et publiées officiellement tant que les deux ministères ne se seront pas assurés de leur faisabilité sur l'ensemble du territoire, pour chaque spécialité et qu'elle que soit la taille de la région. Par exemple, l'exigence de "n" semestre(s) en CHU ou hors CHU, dans la phase 1 socle notamment doit être réalisable dans toutes les subdivisions. Néanmoins, il faut travailler **en interne, dans nos facultés, parallèlement** à la concertation nationale.

### 3- La campagne d'agrément 2017-2018

La première démarche qui sera engagée, ou qui vient de l'être, concerne **l'agrément des services pour l'année 2017-2018**.

Cet agrément sera double et concernera :

- *l'accueil des internes engagés dans les anciennes filières de DES et de DESC*, afin de leur permettre de mener normalement et à leur terme la formation telle qu'ils sont en droit de la faire en application de leurs maquettes initiales ;

- *l'accueil des internes de la réforme, issus des ECNi 2017*, avec un agrément qui portera sur la phase socle avant tout, et sur la phase 2.

Pour ces futurs internes ce travail sera conséquent et devra être mené dans un temps relativement court.

C'est la raison pour laquelle, avec le souci de simplifier le travail des commissions, d'harmoniser les critères et d'éviter les recours ou contestations, la Conférence a décidé de mettre à la disposition de tous les coordonnateurs locaux **une liste de critères transversaux**, applicables à la quasi-totalité des DES, laissant ensuite aux Collèges nationaux le soin de définir des **critères spécifiques** pour leur spécialité et/ou leur environnement local.

En effet, il est important que le Doyen et **la Commission d'agrément propre à chaque faculté qu'il préside**, valident les critères utilisés, car seuls ceux qui l'auront été pourront être opposables en cas de recours ou de contestation.

La liste est jointe à cet envoi.

Sur la base de ces critères et en relation étroite avec le président de son Collège national, **chaque coordonnateur local**, en raison de sa parfaite connaissance de sa subdivision, **doit dès à présent** préparer la procédure d'agrément des services pour la phase 1 (au minimum) et la phase 2. Il devra le faire **sans attendre la validation totale ou aménagée** par les ministères de la maquette du DES proposée, tout en s'assurant qu'il y aura suffisamment de terrains de stage pour accueillir les nouveaux internes 2017, **sans léser la poursuite de la formation** des internes déjà engagés dans les DES et DESC de l'ancien régime.

### 4- L'aide de la CNCCEM

Le rôle de la **CNCCEM** dans cette réforme **est exemplaire** tant dans la masse de travail fourni, le suivi scrupuleux de la mise en place, la force de propositions dont elle fait preuve depuis 18 mois, l'harmonisation et le consensus nationaux toujours recherchés que dans le partenariat constructif avec la Conférence et le Chargé de mission auprès de la DGOS.

La CNCCEM assure une parfaite **coordination nationale** et à ce titre a réalisé plusieurs outils mis à disposition des Collèges comme document de travail que tout coordonnateur local peut - et doit - utiliser.

Aussi nous ne pouvons que vous encourager à consulter le site de la CNCCEM :

<http://cncem.fr>

et à solliciter en tant que de besoin le président de votre Collège National qui sera en mesure de répondre à vos interrogations légitimes.

De plus vous pouvez aussi vous référer aux sept groupes de travail de la CNCCEM :

1. [E-Carnet](#) (Responsable: [Alain Ruffion](#) )
2. [E-Learning](#) (Responsable: [Olivier Palombi](#) )
3. [Enseignements transversaux](#) (Responsable: [Serge Perrot](#) )
4. [Evaluation des compétences](#) (Responsable : [Pierre Pottier](#))
5. [Agréments](#) (Responsable : [Thierry Thomas](#) )
6. [Référentiels de spécialités](#) (Responsable : [Olivier Lucidarme](#) )
7. [Simulations](#) (Responsable : [Antoine Tesniere](#) )

## 5- L'aide de SIDES

Pour vous accompagner dans la réalisation et le suivi du **portfolio numérisé**, la Conférence et les Conseillers ministériels ont confié à la nouvelle gouvernance de l'UNF3S et tout particulièrement à **Olivier PALOMBI**, la direction du **Comité de Pilotage de SIDES 3.0**.

Le financement de cette opération à dimension nationale a été assuré par une aide de démarrage de la Conférence des Doyens (70.000 euros), assortie d'une subvention de la DGESIP (200.000 euros) et surtout par l'obtention de la bourse DUNE / Développement Université Expérimentale (1.800.000 euros, avec un classement du projet présenté par la Conférence en 1ère position parmi les 5 projets retenus sur 18 concurrents). La présentation de ce projet a été faite à l'ensemble des présidents de Collèges nationaux à Paris, le 16 décembre 2016. Vous pouvez visionner cette réunion et son diaporama en consultant le portail SIDES :

[www.side-sante.org](http://www.side-sante.org)

Désormais, les présidents de Collèges nationaux sont systématiquement invités aux réunions SIDES qui s'intitulent à présent SIDES/CNCEM.

Je vous rappelle que les enseignants peuvent se connecter et suivre à distance, via la plateforme Adobe Connect (depuis un PC ou un Mac), toutes ces réunions :

[https://visio.ujf-grenoble.fr/ujf\\_sante\\_tice/](https://visio.ujf-grenoble.fr/ujf_sante_tice/).

Il suffit d'entrer dans la salle en tant qu'invité et la connexion sera validée. Le calendrier des réunions est à consulter sur le site SIDES.

## 6- Les nouvelles gouvernances locales et régionales des DES

Le décret n°2016-1597 du 25 novembre 2016 apporte des modifications dans la gouvernance des nouveaux DES, avec leurs enseignements transversaux en phase 1, leurs options et leurs FST (formation spécialisée transversale).

Tout d'abord, **l'échelon interrégional n'existe plus**. Les DES seront désormais gérés aux niveaux **régional** (au sein des grandes nouvelles Régions) et **local** (au sein de chaque subdivision rattachée à un CHetU).

6.1- *Dans chaque région et pour chaque spécialité (article R632-13) :*

- mise en place d'une *Commission régionale de coordination* comprenant les coordonnateurs locaux et des représentants étudiants.

- élection du *coordonnateur régional* parmi les coordonnateurs locaux, par l'ensemble des membres de la commission régionale (y compris les étudiants).

6.2- *Dans chaque subdivision et pour chaque spécialité (article R632-14) :*

- mise en place d'une *commission locale de coordination* comprenant des enseignants et des étudiants.

- désignation du coordonnateur local (par le Doyen ?) et non par une élection ?

6.3- La composition, les modalités de désignation de leurs membres, ainsi que leur fonctionnement seront définis par arrêté ministériel pour ces Commissions. Ci-joint les articles R632-13 et R632-14 pour information.

➡ **Dès à présent et sans attendre cette publication, le Doyen doit procéder à la désignation de référents (1 par DES et 2 par co-DES) qui seront préfigurateurs des futurs coordonnateurs locaux. Bien entendu il peut confier ce mandat aux coordonnateurs locaux des DES et DESC actuels.**

Chers coordonnateurs locaux et régionaux, c'est la première fois que la Conférence des Doyens s'adresse directement à vous via vos Doyens. Nous l'avons fait car l'enjeu est d'autant plus conséquent que les délais de bouclage de la mise en place de la réforme sont courts. Ils peuvent inquiéter les acteurs de cette réforme que sont en première ligne les coordonnateurs locaux et régionaux.

Par ce message long et documenté nous voulions vous confirmer que vous n'êtes pas seuls et que vous pouvez compter - et consulter - vos Doyens (qui sont régulièrement informés de toute évolution), vos présidents de Collèges nationaux, la CNCCEM et SIDES.

Nous voulions aussi en ce début d'année 2017 faire **un point général de la situation**, car tout le monde n'a pas le même degré d'information et c'est normal tant les choses vont vite.

C'est aussi l'occasion **de vous confier officiellement cette mission de coordination** au sein de votre subdivision pour mener à bien **et surtout anticiper les échéances** à venir et en premier lieu la campagne d'agrément des terrains de stage.

C'est enfin, vous assurer de toute notre confiance et de notre soutien constant pour vous aider dans cette mission vraisemblablement peu gratifiante, mais essentielle pour la formation optimale de nos futurs spécialistes. En cela c'est **le rôle sociétal de notre Faculté** au sein de son territoire (et maintenant des GHT de la subdivision) qui est affirmé et que nous ne pouvons éluder. Raison pour laquelle nous **comptons beaucoup sur vous**.

En toute cordialité et avec tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2017.

Jean-Luc DUBOIS-RANDE, président

Jean SIBILIA, vice-président

P.J. : Propositions de critères nationaux d'agrément  
Articles R632-13 et R632-14 du décret n°2016-1597